

## ARTICLE 7 : PRIX ET REMISE DES PRIX

Le concours récompensera par territoire (Bitche-Sarralbe-Sarreguemines, Bassin Houiller-Centre Moselle, Aire Messine, Thionvillois et Sarrebourg) les productions collectives (catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2) et individuelles (catégories CM1/CM2, 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>, 16-17 ans) ainsi que la participation des écoles et collèges (catégories CM1/CM2, 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> uniquement).

- pour les catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2, et sur chaque territoire, **3 lauréats seront récompensés collectivement**,
- pour les catégories CM1/CM2, 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et sur chaque territoire, **3 lauréats seront récompensés individuellement et 3 établissements (école, collège ou bibliothèque) dont est issu chaque lauréat seront récompensés collectivement**,
- pour toutes les catégories et sur chaque territoire sauf catégorie 16/17 ans, **6 lauréats seront récompensés pour un projet en partenariat**.

### Les prix remis sont :

#### ★ Catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2 :

- **prix collectifs** : 1<sup>er</sup> prix : 200 €, 2<sup>e</sup> prix : 100 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion
- **prix en partenariat** : 1<sup>er</sup> prix : 200 €, 2<sup>e</sup> prix : 100 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion

#### ★ Catégorie CM1/CM2 :

- **prix individuels** : 1<sup>er</sup> prix : 80 €, 2<sup>e</sup> prix : 60 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion
- **prix collectifs et en partenariat** : 1<sup>er</sup> prix : 200 €, 2<sup>e</sup> prix : 100 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion

#### ★ Catégories 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> :

- **prix individuels** : 1<sup>er</sup> prix : 100 €, 2<sup>e</sup> prix : 80 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion
- **prix collectifs** : 1<sup>er</sup> prix : 240 €, 2<sup>e</sup> prix : 100 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion
- **prix en partenariat** : 1<sup>er</sup> prix : 200 €, 2<sup>e</sup> prix : 100 €, 3<sup>e</sup> prix : entrées dans les Sites Moselle Passion

#### ★ Catégorie 16-17 ans :

##### 5 lauréats sont récompensés individuellement.

- remis par le Rotary Club Metz La Fayette  
1<sup>er</sup> prix : 300 €, 2<sup>e</sup> prix : 200 €, 3<sup>e</sup> prix : 100 €, 4<sup>e</sup> prix : 80 €, 5<sup>e</sup> prix : 50 €
- remis par le Département : des ouvrages

**Les délibérations du jury** seront prononcées à l'occasion des cérémonies de remise de prix qui se dérouleront fin mai 2015. Afin de faciliter le déplacement des établissements, les délibérations du jury pourront être communiquées sur demande aux participants 15 jours avant la date de la cérémonie.

**Les cérémonies** seront organisées sur les 4 pôles départementaux du réseau de lecture publique de Metz, Bitche, Nilvange et Créhange et dans une bibliothèque du territoire de Sarrebourg. À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production.

Les dates, lieux et heures des cérémonies de remise de prix seront communiqués aux lauréats par lettre. Tous les participants seront invités aux cérémonies de remise de prix.

Une rencontre avec un auteur de la sélection (sur inscription uniquement et dans la limite des places disponibles) sera proposée aux établissements participants au concours, ayant adressé leur production et s'engageant à respecter les conditions d'accueil et de préparation à la rencontre figurant dans la lettre de confirmation aux dates suivantes :  
**27, 28, 29 avril 2015 ; 4, 5, 6, 11, 12 et 13 mai 2015.**

## ARTICLE 8 : CESSIION DES DROITS

Les gagnants du concours et leurs établissements autorisent le Conseil Général de la Moselle à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix ainsi que leurs productions (texte rédigé ou création graphique) et ce, sans que cette utilisation leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix.

Les productions des lauréats pourront faire l'objet d'une publication dont le support sera communiqué ultérieurement, notamment sur MOSELIA.

## ARTICLE 9 : RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Ce règlement est également consultable en ligne sur le portail de la lecture publique MOSELIA : <http://moselia.cg57.fr>.

## ARTICLE 10 : INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

Conseil Général de la Moselle  
Direction de la Culture et du Tourisme  
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques  
Tél. 03 87 35 02 60  
<http://moselia.cg57.fr> • [mosellire@cg57.fr](mailto:mosellire@cg57.fr)

## Concours départemental des jeunes lecteurs

## Règlement du concours départemental

### ARTICLE 1 : OBJET

Le Conseil Général de la Moselle organise un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics dans les écoles et collèges ainsi que dans les bibliothèques de Moselle. Ce concours est intitulé **Moselle lire**.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves de toutes les écoles et collèges de Moselle, de la maternelle (grande section) à la troisième ainsi qu'aux jeunes lecteurs (de 5 à 15 ans) des bibliothèques municipales du département. Une catégorie est également ouverte aux jeunes de 16-17 ans (participation individuelle et hors du cadre scolaire uniquement).

Le concours se déroule d'**octobre 2014 à juin 2015**.  
La date limite de réception des productions est fixée au :  
**vendredi 20 mars 2015.**

### ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours comporte six catégories :

- ★ **Maternelle (grande section)/CP - 5/7 ans**
- ★ **CE1/CE2 - 7/9 ans**
- ★ **CM1/CM2 - 9/11 ans**
- ★ **6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> - 11/13 ans**
- ★ **4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> - 13/15 ans**
- ★ **16-17 ans : hors cadre scolaire**

NB : le choix de la catégorie doit correspondre en priorité au niveau scolaire de l'enfant (ex : un enfant de 14 ans qui est en 5<sup>e</sup> participera dans la catégorie 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> - 11/13 ans).



Pour chacune de ces catégories (à l'exception des 16-17 ans), une sélection de cinq livres est proposée.

Les participants sont invités, après avoir lu les livres de la sélection et selon la catégorie pour laquelle ils concourent :

#### ★ Catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2 :

à réaliser **collectivement** soit une création graphique soit un texte illustré mettant en valeur l'univers d'un livre préféré parmi la sélection.

#### ★ Catégories CM1/CM2, 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> :

à rédiger **individuellement** un texte portant sur un livre au choix parmi la sélection. Le texte devra respecter la forme imposée selon la catégorie choisie :

- suite ou fin d'histoire
- écriture d'une autre aventure
- lettre à l'auteur
- interview fictive d'un personnage

#### ★ Catégorie 16-17 ans :

à rédiger **individuellement et hors du cadre scolaire** une nouvelle.

Le choix du thème est libre et l'envoi des textes se fera par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : [mosellire@cg57.fr](mailto:mosellire@cg57.fr)

# règlement 2015

Après avoir lu l'ensemble de la sélection composée de 5 livres par catégorie, la production portera sur l'un d'eux.

## Maternelle (grande section)/CP • 5/7 ANS

- ★ réaliser une création graphique collective (1 par classe ou par bibliothèque) au format raisin (50 X 65 cm), à partir de formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets...) mettant en valeur l'univers proposé par l'auteur.

### Remarques :

- il est impératif de ne pas reproduire une page du livre mais d'en imaginer une autre.
- la création peut se faire en volume mais toujours dans le respect du format 50 X 65 cm et de l'utilisation de petits matériaux.
- pour les classes de CP, la création peut également intégrer des éléments textuels (pas plus d'une centaine de mots).

## CE1/CE2 • 7/9 ANS

- ★ inventer la suite ou la fin de l'histoire. Le texte sera rédigé et illustré **collectivement** (1 texte par classe ou par bibliothèque) et sera présenté sous forme d'un petit livre ou d'un livre-objet (format A4, 4 pages intérieures maximum + couvertures) intégrant des formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets).

### Remarque :

- il est impératif de ne pas reproduire des illustrations ou des textes du livre dans leur intégralité.

## CM1/CM2 • 9/11 ANS

- ★ rédiger **individuellement** une autre aventure qui pourrait arriver à l'un des personnages/aux personnages du livre. Minimum 15 lignes sous forme manuscrite ou dactylographiée.

## Collège 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> • 11/13 ANS

- ★ rédiger **individuellement** un texte critique manuscrit ou dactylographié (une page A4 recto maximum) sous la forme d'une lettre adressée à l'auteur.

### Remarque :

- il est impératif de ne pas faire un résumé du livre.

## Collège 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> • 13/15 ANS

- ★ à la façon d'un journaliste, rédiger **individuellement** l'interview fictive de l'un des personnages sous forme manuscrite ou dactylographiée (une page A4 recto maximum). L'interview comportera au minimum un titre, quelques lignes d'introduction (2 environ) et un jeu de questions-réponses.

## 16-17 ANS

- ★ à partir d'un thème libre, rédiger individuellement une nouvelle. La nouvelle sera inédite et comportera un titre. Les mentions de nom, prénom, **date de naissance**, adresse postale, adresse de courriel et numéro de téléphone de l'auteur devront apparaître distinctement en haut à droite de la première page. Format A4, au maximum 3 pages (recto) dactylographiées et numérotées de 1 à 3 (taille de police : 12, interligne simple).

L'envoi se fera uniquement par voie électronique (envoi de la nouvelle en pièce jointe au format .doc ou .pdf) à l'adresse suivante : **mosellire@cg57.fr**

Date limite de réception des nouvelles :  
**lundi 27 avril 2015**  
**sans préinscription au préalable.**



## ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

### PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE AU PLUS TARD LE VENDREDI 9 JANVIER 2015

- Les écoles et collèges qui souhaitent participer au concours devront impérativement se préinscrire en ligne (une préinscription par classe et par bibliothèque), sur le portail de la lecture publique MOSELIA : <http://moselia.cg57.fr> (rubrique • Espace Pro) en utilisant le mot de passe communiqué à chaque établissement (contacter le 03 87 35 02 60).
- Les bibliothèques devront se préinscrire via leur « Espace Pro » accessible sur MOSELIA rubrique : **Mon dossier action culturelle/Concours MoseL'lire/Préinscription** jusqu'au vendredi 9 janvier 2015.

## ENVOI DES PRODUCTIONS

- ★ Les productions devront impérativement être accompagnées du **Bulletin de participation** (1 bulletin par production) ainsi que de la **Fiche projet** (pour les écoles et collèges uniquement, 1 fiche projet par classe) téléchargeables sur le site <http://moselia.cg57.fr>. Les productions devront être adressées par voie postale ou déposées au plus tard le **vendredi 20 mars 2015**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

### TERRITOIRE DE BITCHE-SARRALBE-SARREGUEMINES

Conseil Général de la Moselle  
Service territorial de Bitche-Sarralbe  
Médiathèque de Bitche  
Concours MoseL'lire  
44 rue Saint-Augustin  
57230 BITCHE

### TERRITOIRE DE L'AIRE MESSINE

Conseil Général de la Moselle  
Service territorial de l'Aire Messine  
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques  
Concours MoseL'lire  
6 rue Joseph Cugnot  
57070 METZ

### TERRITOIRE DU PAYS DE SARREBOURG

Conseil Général de la Moselle  
Service territorial du Pays de Sarrebourg  
DLPB Sarrebourg - UTR  
Concours MoseL'lire  
32 route de Lunéville  
BP 80429  
57404 SARREBOURG CEDEX

### TERRITOIRE BASSIN HOUILLER-CENTRE MOSELLE

Conseil Général de la Moselle  
Service territorial du Bassin Houiller Centre-Moselle  
Médiathèque de Créhange  
Concours MoseL'lire  
4 rue de Metz  
57690 CRÉHANGE

### TERRITOIRE DU THIONVILLOIS

Conseil Général de la Moselle  
Service territorial du Thionvillois  
Médiathèque de Nilvange  
Concours MoseL'lire  
1 rue Castelnau  
57240 NILVANGE

Aucun accusé réception ne sera délivré suite aux envois des productions ; les créations graphiques, les textes et les nouvelles ne seront pas restitués à la fin du concours.

## ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY

Les jurys, qui se tiendront au printemps 2015, à raison d'un jury par territoire réparti comme suit :

- ★ bassin de lecture Bitche – Sarralbe – Sarreguemines,
- ★ bassin Houiller – Centre Moselle,
- ★ bassin de lecture de l'Aire Messine,
- ★ bassin de lecture du Thionvillois,
- ★ territoire de Sarrebourg,

seront composés d'élus du Département de la Moselle, de représentants de la Direction de l'Éducation et de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle, de la librairie Le Préau et du Rotary Club Metz La Fayette.

## ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SÉLECTION

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera trois par catégorie et par territoire classées de 1 à 3 dans l'ordre décroissant.

Le jury appréciera notamment :

- Pour les créations graphiques (collectives) : le respect du format imposé, l'originalité de la présentation, le soin, la créativité et la pertinence de la création par rapport au livre.
- Pour les productions écrites (collectives et individuelles) : le respect de la forme imposée (suite ou fin de l'histoire, écriture d'une autre aventure, interview fictive d'un personnage, lettre à l'auteur), l'originalité de la présentation et du ton.
- Pour les nouvelles (individuelles) : le respect des consignes, le respect du genre, l'originalité de la trame et de la chute, la qualité de la langue.
- Pour toutes les productions (écoles et collèges uniquement) : la démarche pédagogique qui a précédé et accompagné la réalisation des différentes productions (décrite dans la **Fiche projet**)
- Pour le projet en partenariat Établissement/Bibliothèque : les étapes du suivi du projet par les deux structures (décrites dans la **Fiche projet - partie « Partenariat »**).

Les établissements/bibliothèques des lauréats et non lauréats seront informés par lettre des résultats (courant mai 2015).